

1 ANNEXE 1 AU RÈGLEMENT JOUEZSPORT - PARIS, ÉVÉNEMENTS SPORTIFS, PÉRIODES DE JEU ET DISCIPLINES SPORTIVES

3ème édition – juin 2018

La présente annexe définit les disciplines sportives, les catégories de paris, les événements sportifs et les périodes de jeu des événements sportifs sur lesquelles il est possible de parier ; elle complète le règlement JOUEZSPORT (ci-après « règlement »).

Les offres de paris sportifs JOUEZSPORT de la Loterie Romande sont basées sur les paris listés sous la lettre A de la présente annexe.

Ces paris peuvent concerner différentes périodes de jeu (art. 4.5 du règlement) d'un événement sportif (art. 4.4 du règlement) d'une des disciplines sportives proposées par JOUEZSPORT. Les périodes de jeu des événements sportifs sur lesquelles il est possible de parier sont définies sous la lettre B de la présente annexe et les différentes disciplines sportives sous la lettre C de la présente annexe.

A. Catégories de paris

Les paris décrits aux articles 1 à 16 de la présente annexe sont les paris (art. 4.1 du règlement) susceptibles d'être proposés par la Loterie Romande dans le cadre des paris sportifs JOUEZSPORT. Les pronostics (art. 4.2 du règlement) possibles décrits pour chaque pari sont proposés aux parieurs dans les limites du règlement, en particulier des articles 7.4 à 7.6.

1. Les paris à trois issues

Les paris à trois issues consistent à déterminer (pronostiquer) l'issue d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Il existe 3 paris à trois issues suivant les types de pronostics possibles. Ces trois paris à trois issues sont les suivants.

ARTICLE 1 LE PARI A TROIS ISSUES « 1X2 » CLASSIQUE

1.1 Le pari « 1X2 » consiste à pronostiquer l'issue d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

1.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 3 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1 »</p>	correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari;
<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « X » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Match nul »</p>	correspond à un match nul ;
<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 2 »</p>	correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari.

ARTICLE 2 LE PARI A TROIS ISSUES « 1X2 HANDICAP »

2.1 Le pari « 1X2 handicap » consiste à pronostiquer l'issue d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari, en prenant en compte un handicap affecté à l'une des deux équipes ou l'un des deux sportifs, caractérisé par un ou plusieurs buts (pour les sports suivants : football, hockey sur glace et handball), points (pour les sports suivants : basketball, rugby et volleyball) ou jeux (pour le sport suivant : tennis) d'avance accordés à l'autre équipe ou sportif.

2.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 3 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1 [valeur] »</p>	<p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari, en tenant compte du handicap;</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « X » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Match nul [valeur] »</p>	<p>correspond à un match nul en tenant compte du handicap;</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 2 [valeur] »</p>	<p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari, en tenant compte du handicap.</p>

2.3 Sur l'offre de paris en points de vente valable pour la prise de Paris via les e-bulletins (art. 32 du règlement) ainsi que sur l'offre de paris Internet (art. 83 du règlement), un pari « 1X2 handicap » est exprimé de la manière suivante (par exemple dans le cas où 3 buts d'avance sont accordés à l'équipe 2) : [-3] après le « nom de l'équipe 1 », [+3] après le « Match nul » et [+3] après le « nom de l'équipe 2 ». Pour l'offre de paris en point de vente valable pour la prise de Paris via les bulletins papier, l'annexe 4 s'applique.

2.4 Exemple : dans un match de football, si l'équipe citée en deuxième dans le pari se voit accorder trois buts d'avance, l'issue à prendre en compte est l'issue réelle modifiée par l'ajout de trois buts au nombre de buts réellement obtenus par l'équipe citée en

deuxième dans le pari. Ainsi, pour que le pronostic « 1 » soit gagnant, l'équipe citée en premier dans le pari doit gagner la période sur laquelle porte le pari avec plus de trois buts d'écart ; pour que le pronostic « X » soit gagnant, l'équipe citée en premier dans le pari doit gagner la période sur laquelle porte le pari avec exactement trois buts d'écart ; pour que le pronostic « 2 » soit gagnant, l'équipe citée en premier dans le pari doit gagner la période sur laquelle porte le pari avec moins de trois buts d'écart, faire match nul ou perdre la période sur laquelle porte le pari.

ARTICLE 3 LE PARI A TROIS ISSUES « DOUBLE CHANCE »

3.1 Le pari « Double chance » consiste à pronostiquer le résultat d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari. Dans ce pari, le participant effectue un pronostic dit « double ».

3.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 3 pronostics doubles possibles de ce pari sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1-X » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1/Match nul »</p>	<p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari ou à un match nul ;</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « X-2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 2/Match nul »</p>	<p>correspond à un match nul ou à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari ;</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1-2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante :</p>	<p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari ou à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari.</p>

« *nom de l'équipe 1/nom de l'équipe 2* »

2. Les paris à deux issues

Les paris à deux issues consistent à déterminer (pronostiquer) l'issue d'un événement sportif ou l'équipe (ou le sportif) qui obtiendra le meilleur résultat (points, buts, rang ou temps) à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Il existe 4 paris à deux issues suivant les types de pronostics possibles. Ces quatre paris à deux issues sont les suivants.

ARTICLE 4 LE PARI A DEUX ISSUES « FACE-A-FACE » OU « 1/2 » SUR L'ISSUE D'UN EVENEMENT SPORTIF

4.1 Le pari «Face-à-face » ou « 1/2 » sur l'issue d'un événement sportif consiste à pronostiquer l'issue d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari s'agissant d'événements sportifs dans lesquels il doit nécessairement y avoir un vainqueur et où une égalité entre les équipes (ou les sportifs) est donc impossible.

4.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1</i> »</p>	correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari;
<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière</p>	correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari.

suivante : « **nom de l'équipe (ou du sportif) 2** »

4.3 Lorsque ce pari est proposé en points de vente via les bulletins papier (art. 26 et suivants du règlement) ou par dictée (art. 35 et suivants du règlement), le pronostic « X » n'est pas disponible (voir également art. 12.2 de l'Annexe 4).

ARTICLE 5 LE PARI A DEUX ISSUES « FACE-A-FACE » SUR LE MEILLEUR RESULTAT

5.1 Le pari « Face-à-face » sur le meilleur résultat consiste à déterminer (pronostiquer) pour un événement sportif lequel, parmi deux concurrents (sportifs ou équipes), obtiendra le meilleur résultat (points, buts, rang ou temps) à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

5.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics (réponses) possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

<ul style="list-style-type: none">Le pronostic « nom de l'équipe (ou du sportif) 1 » :	correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari obtiendra le meilleur résultat;
<ul style="list-style-type: none">Le pronostic « nom de l'équipe (ou du sportif) 2 » :	correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari obtiendra le meilleur résultat.

ARTICLE 6 LE PARI A DEUX ISSUES « REMBOURSE SI MATCH NUL »

6.1 Le pari « Remboursé si match nul » consiste à pronostiquer le vainqueur, à la fin de la période sur laquelle porte le pari, d'un

événement sportif dans lequel il ne doit pas nécessairement y avoir de vainqueur et où une égalité entre les équipes (ou les sportifs) à la fin de la période sur laquelle porte le pari n'est donc pas impossible.

6.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1</i> »</p>	correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari;
<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 2</i> »</p>	correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari.

ARTICLE 7 LE PARI A DEUX ISSUES « FACE-A-FACE HANDICAP »

7.1 Le pari « Face-à-face handicap » consiste à pronostiquer l'issue d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari, en prenant en compte un handicap exprimé sous forme de valeur décimale affecté à l'une des deux équipes ou l'un des deux sportifs, caractérisé par un ou plusieurs buts (pour les sports suivants : football, hockey sur glace et handball), points (pour les sports suivants : basketball, rugby et volleyball) ou jeux (pour le sport suivant : tennis) d'avance accordés à l'autre équipe ou sportif.

7.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1 [valeur]</i> »</p>	<p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari, en tenant compte du handicap;</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 2 [valeur]</i> »</p>	<p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari, en tenant compte du handicap.</p>

7.3 Lorsque ce pari est proposé en points de vente via les bulletins papier (art. 26 et suivants du règlement) ou par dictée (art. 35 et suivants du règlement), le pronostic « X » n'est pas disponible (voir également art. 14.2 de l'annexe 4).

7.4 Sur l'offre de paris en points de vente valable pour la prise de Paris via les e-bulletins (art. 32 du règlement) ainsi que sur l'offre de paris Internet (art. 83 du règlement), un pari «Face-à-face handicap» est exprimé de la manière suivante (par exemple dans le cas où 3,5 buts d'avance sont accordés à l'équipe 2) : [-3,5] après le « nom de l'équipe 1 » et [+3,5] après le « nom de l'équipe 2 ». Pour l'offre de paris en point de vente valable pour la prise de Paris via les bulletins papier, l'annexe 4 s'applique.

7.5 Exemple : en volleyball, le pari « Face-à-face handicap » où l'équipe citée en deuxième dans le pari se voit accorder 19,5 points d'avance consiste à déterminer l'équipe ayant marqué le plus de points à la fin de la période sur laquelle porte le pari en prenant en compte une avance de 19,5 points accordée à l'équipe citée en deuxième dans le pari. Ainsi, pour que le pronostic « 1 » soit gagnant, l'équipe citée en premier dans le pari doit marquer plus de 19,5 points de plus que l'équipe citée en deuxième dans le pari au cours de la période sur laquelle porte le pari. Pour que le pronostic « 2 » soit gagnant, l'équipe citée en premier dans le pari doit

marquer moins de 19,5 points de plus que l'équipe citée en deuxième dans le pari au cours de la période sur laquelle porte le pari.

7.6 Exemple : en tennis, le pari « Face-à-face handicap » où le sportif cité en deuxième dans le pari se voit accorder 5,5 jeux d'avance consiste à déterminer le sportif ayant remporté le plus de jeux à la fin de la période sur laquelle porte le pari en prenant en compte une avance de 5,5 jeux accordée au sportif cité en deuxième dans le pari. Ainsi, pour que le pronostic « 1 » soit gagnant, le sportif cité en premier dans le pari doit remporter plus de 5,5 jeux de plus que le sportif cité en deuxième dans le pari au cours de la période sur laquelle porte le pari. Pour que le pronostic « 2 » soit gagnant, le sportif cité en premier dans le pari doit marquer moins de 5,5 jeux de plus que le sportif cité en deuxième dans le pari au cours de la période sur laquelle porte le pari.

3. Les paris sur les résultats

Les paris sur les résultats consistent à déterminer (pronostiquer) le score d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Il existe 2 paris sur les résultats suivant les types de pronostics possibles. Ces 2 paris sur les résultats sont les suivants.

ARTICLE 8 LE PARI « SCORE EXACT »

8.1 Le pari « Score exact » consiste à pronostiquer le score exact (buts ou sets selon le sport) d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

8.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles. Selon la discipline sportive, l'événement sportif et la période sur lesquels porte le pari, les pronostics possibles peuvent varier. Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un score de l'événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari, différent de ceux proposés, mais sans préciser le score.

8.3 Chacun des pronostics possibles de ce pari se présente sous la forme suivante :

<ul style="list-style-type: none"> • Pronostic « Y-Z » 	correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier marque (ou gagne) Y buts (ou sets) contre Z buts (ou sets) pour l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième ;
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Autre(s) » 	correspond à un score différent de ceux proposés par la Loterie Romande pour ce pari.

8.4 Exemple pour le football et le hockey sur glace à la fin de la période sur laquelle porte le pari. Les pronostics possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1-0 » 	correspond à la réponse suivante : la première équipe citée dans le pari mène un but à zéro ;
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 2-2 » 	correspond à la réponse suivante : match nul, chacune des deux équipes ayant marqué 2 buts ;
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1-2 » 	correspond à la réponse suivante : la deuxième équipe citée dans le pari mène deux buts à un ;

et ainsi de suite ; la Loterie Romande pouvant présenter d'autres scores finaux possibles, sous la forme ci-dessus ;

<ul style="list-style-type: none"> • Autres 	correspond à la réponse : tout autre score que ceux proposés par la Loterie Romande.
--	--

8.5 Exemple pour le tennis sur un match à 2 sets gagnants. Les 4 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 2-0 » 	correspond à la victoire du premier sportif cité dans le pari par deux sets à zéro ;
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 2-1 » 	correspond à la victoire du premier sportif cité dans le pari par deux sets à un ;
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 0-2 » 	correspond à la victoire du deuxième sportif cité dans le pari par deux à zéro ;
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1-2 » 	correspond à la victoire du deuxième sportif cité dans le pari par deux sets à un.

8.6 Exemple pour le tennis sur un match à 3 sets gagnants. Les 6 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 3-0 » 	correspond à la victoire du premier sportif cité dans le pari par trois sets à zéro ;
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 3-1 » 	correspond à la victoire du premier sportif cité dans le pari par trois sets à un;
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 3-2 » 	correspond à la victoire du premier sportif cité dans le pari par trois sets à deux;

<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 0-3 » 	correspond à la victoire du deuxième sportif cité dans le pari par trois sets à zéro;
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1-3 » 	correspond à la victoire du deuxième sportif cité dans le pari par trois sets à un;
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 2-3 » 	correspond à la victoire du deuxième sportif cité dans le pari par trois sets à deux.

ARTICLE 9 LE PARI « MI-TEMPS / FIN DE MATCH »

9.1 Le pari « Mi-temps / Fin de match » consiste à pronostiquer l'issue d'un événement sportif à la mi-temps et à la fin du temps réglementaire.

9.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 9 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 1 - nom de l'équipe 1 » : 	correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari mène à la mi-temps et gagne le match à la fin du temps réglementaire ;
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 1 - Match nul » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1/X »</p>	correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari mène à la mi-temps et il y a match nul à la fin du temps réglementaire ;

<ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « nom de l'équipe 1 - nom de l'équipe 2 » : 	<p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari mène à la mi-temps et l'équipe citée en deuxième dans le pari gagne le match à la fin du temps réglementaire ;</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « Match nul - nom de l'équipe 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « X - nom de l'équipe 1 »</p>	<p>correspond à la réponse suivante : il y a match nul à la mi-temps et l'équipe citée en premier dans le pari gagne le match à la fin du temps réglementaire ;</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « Match nul - Match nul » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « X - X »</p>	<p>correspond à la réponse suivante : il y a match nul à la mi-temps et à la fin du temps réglementaire ;</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « Match nul - nom de l'équipe 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « X - nom de l'équipe 2 »</p>	<p>correspond à la réponse suivante : il y a match nul à la mi-temps et l'équipe citée en deuxième dans le pari gagne le match à la fin du temps réglementaire ;</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « nom de l'équipe 2 - nom de l'équipe 1 » : 	<p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari mène à la mi-temps et l'équipe citée en premier dans le pari gagne le match à la fin du temps réglementaire ;</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 2 - Match nul » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 2 - X »</p>	<p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari mène à la mi-temps et il y a match nul à la fin du temps réglementaire ;</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 2 - nom de l'équipe 2 » : 	<p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari mène à la mi-temps et gagne le match à la fin du temps réglementaire.</p>

4. Les paris sur les buts

Les paris sur les buts consistent à déterminer (pronostiquer) le résultat d'un événement sportif relativement aux buts marqués lors de cet événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Parmi les paris sur les buts, on distingue une catégorie de paris et 3 paris proprement dits. Cette catégorie de paris et ces 3 paris sont les suivants.

ARTICLE 10 LA SOUS-CATÉGORIE DES PARIS « PLUS OU MOINS » OU « PLUS/MOINS » OU « +/- »

10.1 La sous-catégorie de paris « Plus ou Moins » consiste à pronostiquer si le nombre total de but(s)/point(s)/essai(s) inscrits durant la période de l'événement sportif sur laquelle porte le pari sera supérieur (pronostic « Plus ») ou inférieur (pronostic « Moins ») à la valeur indiquée et définie par la Loterie Romande.

10.2 Parmi les paris de cette sous-catégorie, on distingue les paris selon le nombre à décimal de buts, points ou essais (ex : 0,5 ; 1,5 ;

2,5 ; etc.) délimitant les 2 pronostics possibles. Il existe autant de paris « Plus ou Moins » que de nombres délimitant les pronostics.

10.3 Pour chacun des paris de la catégorie de paris « Plus ou Moins », le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics disponibles. Les 2 pronostics possibles des paris de cette catégorie sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « Plus xxx,5 » : 	<p>correspond à la réponse suivante : le nombre total de but(s)/point(s)/essai(s) inscrit(s) sera supérieur à la valeur xxx,5 indiquée ;</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « Moins xxx,5 » : 	<p>correspond à la réponse suivante : le nombre total de but(s)/point(s)/essai(s) inscrit(s) sera inférieur à la valeur xxx,5 indiquée.</p>

10.4 Sur l'offre de paris en points de vente valable pour la prise de Paris via les e-bulletins (art. 32 du règlement) ainsi que sur l'offre de paris Internet (art. 83 du règlement), un pari «Plus ou Moins» est matérialisé par pronostic de la manière suivante (par exemple dans le cadre du pari « Plus/Moins (buts) 1,5 ») : « Plus 1,5 » ou « Moins 1,5 ». Pour l'offre de paris en point de vente valable pour la prise de Paris via les bulletins papier, l'annexe 4 s'applique.

10.5 A titre d'exemple, dans le cadre du pari « Plus/Moins (buts) 1,5 », le pronostic « Plus 1,5 » correspond à la réponse suivante : le nombre total de buts inscrits sera supérieur ou égal à deux.

ARTICLE 11 LE PARI « EQUIPE INSCRIVANT LE 1^{ER} BUT »

11.1 Le pari « Equipe inscrivant le 1^{er} but » consiste à pronostiquer l'équipe qui ouvrira le score de l'événement sportif avant la fin de la période sur laquelle porte le pari.

11.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 3 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 1 » 	<p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari ouvre le score.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 2 » 	<p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari ouvre le score.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Pas de but » 	<p>correspond à la réponse suivante : aucune équipe citée dans le pari n'ouvre le score (ce qui équivaut au score 0 à 0 à la fin de la période sur laquelle porte pari).</p>

ARTICLE 12 LE PARI « LES 2 ÉQUIPES MARQUERONT-ELLES ? »

12.1 Le pari « Les 2 équipes marqueront-elles ? » consiste à déterminer si chacune des deux équipes s'opposant lors d'un événement sportif inscrira au moins un but à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

12.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Oui » : 	<p>correspond à la réponse suivante : les deux équipes ont inscrit au moins un but chacune;</p>
---	---

- Le pronostic « **Non** » :

correspond à la réponse suivante : aucune des équipes n'a inscrit un but ou une seule des deux équipes a inscrit un ou plusieurs buts.

ARTICLE 13 LE PARI « BUTEUR »

13.1 Le pari « Buteur » consiste à pronostiquer si un sportif marquera au moins un but durant l'événement sportif avant la fin de la période sur laquelle porte le pari.

13.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics proposés dans le cadre du pari.

13.3 Les pronostics possibles sont les sportifs des équipes participant à l'événement sportif ; tous les sportifs ne sont pas automatiquement proposés dans le cadre du pari. Si un pronostic « Autre (s) » est proposé, il permet de pronostiquer un sportif différent de ceux proposés, sans en préciser le nom. Si un pronostic « Pas de but » est proposé, il permet de pronostiquer sur une absence de but à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

13.4 Les pronostics possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom du sportif » : 	<p>correspond à la réponse suivante : le sportif dont le nom est indiqué marquera un but;</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Autre(s) » 	<p>correspond à la réponse suivante : un sportif différent de ceux proposés nommément dans le cadre du pari marquera un but;</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Pas de but » 	<p>correspond à la réponse suivante : aucun but ne sera marqué.</p>

5. Les paris sur les qualifiés et les vainqueurs

Les paris sur les qualifiés et les vainqueurs consistent à déterminer (pronostiquer) quelle(s) équipe(s) (ou quel(s) sportif(s)) sera/seront qualifié(s) ou désignés vainqueur(s) d'un événement sportif (ou d'une phase de celui-ci).

Il existe 2 paris sur les qualifiés et les vainqueurs suivant les types de pronostics possibles. Ces deux paris sont les suivants.

ARTICLE 14 LE PARI « VAINQUEUR »

14.1 Le pari « Vainqueur » consiste à pronostiquer quel sera le vainqueur d'une course/épreuve, d'une compétition ou d'une phase de compétition, à titre individuel ou en équipe. Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un vainqueur à titre individuel ou en équipe différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

14.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles.

14.3 Les pronostics possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « nom de l'équipe (ou du sportif) » :	correspond à la réponse suivante : le vainqueur sera l'équipe (ou le sportif) dont le nom est indiqué;
<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « Autre(s) »	correspond à la réponse suivante : le vainqueur sera une équipe (ou un sportif) différente de celles proposées nommément dans le cadre du pari.

ARTICLE 15 LE PARI « EQUIPE REMPORTANT LA COUPE »

15.1 Le pari « Equipe remportant la coupe » consiste à déterminer (pronostiquer) quelle équipe remportera la finale d'une compétition et, ainsi, la coupe de cette dernière.

15.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles.

15.3 Les 2 pronostics (réponses) possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « nom de l'équipe 1 » :	correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari remportera la coupe;
<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « nom de l'équipe 2 »	correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari remportera la coupe.

ARTICLE 16 LE PARI « ÉQUIPE QUI VA SE QUALIFIER ? »

16.1 Le pari « Equipe qui va se qualifier ? » consiste à déterminer (pronostiquer) quelle équipe se qualifiera à la fin de la période du ou des événements sportifs sur lesquels porte le pari.

16.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles.

16.3 Les 2 pronostics (réponses) possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

<ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « nom de l'équipe 1 » :	correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en
---	--

	premier dans le pari se qualifiera;
<ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « nom de l'équipe 2 » : 	correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième se qualifiera.

16.4 Remarque : pour certains événements sportifs se déroulant sous forme de match aller/retour, gagner un match retour n'implique pas la qualification pour le tour suivant.

B. Définition des événements sportifs et des périodes de jeu déterminantes des événements sportifs

1. Définitions : compétition sportive, match et course/épreuve

ARTICLE 17

Dans le cadre de JOUEZSPORT, l'événement sportif (art. 4.4 du règlement) pouvant servir de support à un pari peut être un match ou une course/épreuve ou une compétition (ou une phase de compétition) sportive.

ARTICLE 18 COMPÉTITION SPORTIVE

Une compétition sportive désigne un cadre régulé à l'exécution d'une série de matchs ou de courses/épreuves d'un même sport par une fédération officielle, une ligue ou tout autre type d'organisation sportive (par exemple : la 1ère ligue de football en Suisse) (ci-après : compétition). Exemples de paris sur une compétition : un pari Vainqueur de la coupe du monde de football ou un pari Vainqueur de Roland Garros.

ARTICLE 19 MATCH

Un match désigne la rencontre entre deux équipes ou deux sportifs dans le cadre d'une compétition ou d'une phase de compétition de sports collectifs (art. 4 de l'Annexe 2) ou de tennis. Exemples de paris sur un match : un pari 1X2, temps réglementaire sur un match de quart de finale de la Coupe du monde de football ou un pari Face-à-face (issue d'un événement sportif) sur un match de huitième de finale de Roland Garros.

ARTICLE 20 COURSE/EPREUVE

Une course/épreuve désigne une épreuve de vitesse ou autre (ex : épreuve dont le classement des équipes ou sportifs est défini en fonction de points ou de notes) entre plusieurs équipes ou sportifs dans le cadre d'une compétition ou d'une phase de compétition en cyclisme, sports d'hiver (art. 8 de l'Annexe 2) et sports mécaniques. Exemple de paris sur une course : un pari Face-à-face (le meilleur résultat) sur la course de slalom dans le cadre du Championnat du monde de ski.

2. Les périodes de jeu

ARTICLE 21 PERIODES OU PHASES DE COMPETITION

Un pari peut porter sur l'entier de la compétition (par exemple : un pari Vainqueur de la coupe du monde de football 2018) ou sur une phase de la compétition telle que définie par les organisations sportives (par exemple : un pari Vainqueur du groupe A des qualifications à la coupe du monde de football 2018 zone Europe).

ARTICLE 22 PERIODES D'UN MATCH

Les périodes de jeu (art. 4.5 du règlement) sur lesquelles peuvent porter les paris dont le support est un match sont les suivantes :

- La période « temps réglementaire » ;
- La période « match » ;

- La période « 1ère mi-temps » ;
- Une première période (« 1er set » au tennis, « 1er tiers-temps » au hockey, « 1er quart-temps » au basket) ;
- Toute période subséquente (« 2ème set » au tennis).

ARTICLE 23 TEMPS RÉGLEMENTAIRE

La période « temps réglementaire » est la période allant du coup d'envoi du match à la fin du temps réglementaire, incluant les arrêts de jeu ou temps additionnels éventuels, accordés par l'instance d'arbitrage, mais n'incluant pas les éventuelles prolongations et/ou séances de tirs au but.

ARTICLE 24 MATCH

La période « match » est la période allant du coup d'envoi du match à la fin du match, incluant le temps réglementaire et les éventuelles prolongations et séances de tirs au but.

ARTICLE 25 1ÈRE MI-TEMPS OU MI-TEMPS

La période « 1ère mi-temps » ou « mi-temps » est la période allant du coup d'envoi du match au coup de sifflet de l'arbitre indiquant la fin de la 1ère mi-temps.

ARTICLE 26 PREMIÈRES PÉRIODES

La première période d'un match (« 1^{ère} période » ou « 1er set », « 1er tiers », « 1er quart-temps ») est la période allant du début officiel du match à la fin de ladite première période annoncée par l'arbitre.

ARTICLE 27 PÉRIODES SUBSÉQUENTES AUX PREMIERES PERIODES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

Lorsqu'un pari porte sur une période subséquente, elle va du début officiel de la deuxième période ou de la période ultérieure considérée à la fin de cette période annoncée par l'arbitre.

3. Dispositions particulières

ARTICLE 28 BASKETBALL

28.1 Dans le cas spécifique du basket, la période du match à prendre en compte pour une première mi-temps au sens de l'article 25 de la présente annexe est celle allant du 1er quart-temps à la fin du deuxième quart-temps.

28.2 La période désignée par quart-temps est également proposée pour ce sport.

ARTICLE 29 TENNIS

Dans le cas spécifique du tennis, un pari indiqué sur l'offre de paris en points de vente et sur les bulletins papier comme portant sur le temps réglementaire correspond en fait à un pari portant sur le match (art. 24 ci-dessus).

ARTICLE 30 VOLLEYBALL

Dans le cas spécifique du volleyball, un pari indiqué sur l'offre de paris en points de vente et sur les bulletins papier comme portant sur le temps réglementaire correspond en fait à un pari portant sur le match (art. 24 ci-dessus).

C. Les disciplines sportives de l'offre JOUEZSPORT

ARTICLE 31 LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les disciplines sportives proposées dans le cadre de JOUEZSPORT sont les suivantes :

- Basketball (abrégé : BASK)
- Biathlon (abrégé : BIAT)
- Combiné nordique (abrégé : COMB)
- Cyclisme (abrégé : CYCL)
- Football (abrégé : FOOT)
- Handball (abrégé : HAND)
- Hockey sur glace (abrégé : ICEH)
- Rugby à XV (abrégé : RUG)
- Tennis (abrégé : TENN)
- Volleyball (abrégé : VOLL)
- Saut à ski (abrégé : SKIJ)
- Ski alpin (abrégé : SKIA)
- Ski de fond (abrégé : FOND)
- Ski freestyle (abrégé : FREE)
- Snowboard (abrégé : SNOW)
- Sports mécaniques (abrégé : F1)

Lausanne, juin 2018

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE DE LA SUISSE ROMANDE